Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 PP 95 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon à Paris 4ème.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet l'opération de restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon à Paris 4ème, conclu avec le groupement composé de PHILIPPE PUMAIN ARCHITECTE, BRIZOT MASSE INGENIERIE, BET LOUIS CHOULET et la société KEUL ECO ;

Vu le projet de délibération en date du 17 novembre 2017, par lequel le Préfet de police demande autorisation de signer l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon à Paris 4ème ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de sa séance du 24 octobre 2017 à la passation de cet avenant ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Le Préfet de Police est autorisé à signer l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon à Paris 4ème.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2017 et suivants, section investissement, chapitre 900, article 900-2031, compte nature 2313.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO